

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **12 avril 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h30.

**3018-04-2022**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE DU MOIS DE AVRIL 2022  
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 8 mars 2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 5 avril 2022**

**4 - CONSEIL MUNICIPAL**

**4.1 - Formation Fédération Québécoise des municipalités**

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité**

**5.2 - Programme PPA-CE 2022**

**5.3 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2022**

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 - Règlement 387-2022 / Concernant les feux extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage**

**6.2 - Règlement 388-2022 / Décrétant un emprunt de 500 000\$ et une dépense de 500 000\$ pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service incendie remboursable sur 10 ans**

**6.3 - Autorisation de dépôt sur SEAO / Camion auto-pompe citerne**

**7 - VOIRIE MUNICIPALE**

**7.1 - LIGNAGE DES RUES ET ROUTES MUNICIPALES**

- 7.2 - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL
- 7.3 - BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES
- 7.4 - SCHELLEMENT DE FISSURES / PAVAGE BITUMINEUX
- 7.5 - DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS
- 7.6 - Achat abat poussière pour l'année 2022
- 7.7 - Octroi de contrat pour la réfection du rang du Petit-Lac
- 8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**
  - 8.1 - Autorisation de paiement Arrakis pour l'année 2021
- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**
  - 9.1 - Entente intermunicipale service de vidange des fosses septiques
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**
  - 11.1 - Achat terrain au parc industriel
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**
  - 12.1 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour une construction résidentielle
  - 12.2 - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une galerie en cour latérale
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**
  - 13.1 - Allocation pour remboursement Ecole de danse move
  - 13.2 - Entretien terrain de soccer et terrain de balles pour la saison 2022
  - 13.3 - Appel de projet CPE L'envol
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
  - 14.1 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières organiques 2022
  - 14.2 - Gestion USD
- 15 - BIBLIOTHÈQUE**
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE**
- 17 - DIVERS**
  - 17.1 - Demande de renouvellement de la résolution 2785-06-2021 / Propriété de Monsieur Pierre Sylvain
  - 17.2 - Demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire
  - 17.3 - Demande de commandite / Festival à la Grange ainsi que les Fêtes nationales
  - 17.4 - Autorisation Passage Grand tour de vélo Québec
- 18 - ADOPTION DES COMPTES**
  - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2022
- 19 - CORRESPONDANCES**
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE**
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 24 - POINTS D'INFORMATION**

Il est proposé par le conseiller Patrick Lefrançois, appuyé par Sylvie Laplante et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3019-04-2022**

**3.1 - Séance ordinaire du 8 mars 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3020-04-2022**

**3.2 - Séance extraordinaire du 5 avril 2022**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Richard Breton appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4 - CONSEIL MUNICIPAL**

**3021-04-2022**

**4.1 - Formation Fédération Québécoise des municipalités**

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de la Fédération Québécoise des municipalités pour la formation privée sur le comportement éthique des élus telle qu'exigé par le Ministère des affaires municipales du Québec suite aux élections.

ATTENDU QUE cette formation a été donné avec les municipalités de St-Sylvestre et St-Narcisse

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER le paiement de 2 947\$ + taxes à la Fédération Québécoise des municipalités et de facturer le montant de 1 031.32\$ aux municipalités participantes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3022-04-2022**

**5.1 - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Patrice de Beauvillage ainsi que Saint-Narcisse de Beauvillage désirent présenter un projet de partenariat d'un agent de communication dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit;

- Le conseil de la municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage s'engage à participer au projet de partenariat d'agent de communication et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire Samuel Boudreault et la Annie Gagnon, directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3023-04-2022**

**5.2 - Programme PPA-CE 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir une aide financière maximum dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / PPA-CE

ATTENDU QUE la Municipalité doit préciser les axes routiers de son territoire qui feront l'objet de travaux d'amélioration dans le cadre de ce programme

ATTENDU QUE cette liste doit être transmise par voie de résolution au bureau de circonscription de la député de Lotbinière-Frontenac, Madame Isabelle Lecours, pour des fins de planification

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'IDENTIFIER la liste des priorités des travaux de voirie de la municipalité pour l'année 2022

Rang St-Patrice	Refaire l'asphalte sur 535 mètres par 6.5 mètres	65 000\$ + taxes
535 mètres linéaire	Accotement en gravier	
Rang Belfast est	Refaire l'asphalte sur 883 mètres par 6.5 mètres	110 000\$ + taxes
883 mètres linéaire	Accotement en gravier	
Rang Belfast ouest	Refaire l'asphalte sur 250 mètres par 6.5 mètres	32 000\$ + taxes
250 mètres linéaire	Accotement en gravier	
Rang St-Charles village	Pulvérisation de l'asphalte sur 560 mètres par 6.5 mètres	85 000\$ + taxes
567 mètres linéaire	Asphaltage	
Rang St-Charles ouest	Pulvérisation de l'asphalte sur 976 mètres par 6.5 mètres	225 000 \$ + taxes
976 mètres linéaire	Asphaltage du rang	
	Accotement en gravier	
	Rechargement MG20B et membrane	
Rang St-Charles secteur gravier	Réparation avec membranes sur 325 mètres par 8 mètres	85 910 \$ + taxes
976 mètres linéaire	Rechargement MG 20 sur 250 mètres par 8 mètres	

DE transmettre cette résolution au bureau de circonscription de la Député de Lotbinière-Frontenac, Mme Isabelle Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3024-04-2022**

**5.3 - Renouvellement du service de transport adapté pour 2022**

Attendu que la municipalité offre le service de transport adapté est offert sur son territoire;

Attendu que le service de transport adapté doit être renouvelé à chaque année;

Attendu que la municipalité doit payer sa quote-part;

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu:

Que la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

Que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités pour la gestion du transport adapté;

Que la municipalité accepte de payer sa quote-part de 2.55 \$ pour un total de 2 748.90\$ tel que prévu au budget

Que la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2022.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

3025-04-2022

#### **6.1 - Règlement 387-2022 / Concernant les feux extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage**

Monsieur Patrick Le François se retire de cette décision suite à son possible conflit d'intérêt

Attendu qu'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'usage de feux extérieurs sur le territoire de la municipalité;

Attendu qu'il est dans l'intérêt du public de contrôler l'usage de feux extérieurs de façon à protéger la propriété d'autrui, à protéger l'environnement et à limiter les interventions du service de sécurité incendie en pareille circonstance;

Attendu que le présent règlement abroge les règlements antérieurs;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil du 5 avril 2022;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement lors de la séance du 5 avril 2022.

Attendu qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et que le conseil municipal décrète ce qui suit :

3026-04-2022

#### **6.2 - Règlement 388-2022 / Décrétant un emprunt de 500 000\$ et une dépense de 500 000\$ pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service incendie remboursable sur 10 ans**

Monsieur Patrick Lefrançois se retire de toute décision considérant un possible intérêt sur le sujet.

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la municipalité doit être muni des ressources matérielles et humaines répondant aux normes prescrites par la Loi sur la sécurité incendie en passant par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie déposé par la M.R.C. Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une nouvelle autopompe-citerne sera requis à court terme;

CONSIDÉRANT QU'un devis de construction a été préparé par le Service de sécurité incendie, en collaboration avec un consultant spécialisé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné préalablement à la séance du 5 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE sera appliqué à la dépense de 500 000\$ une réserve affectée de 175 000\$ provenant d'un surplus accumulé, soit 35 000\$ par année pour les cinq (5) premières années.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu à la majorité que ce conseil décrète ce qui suit :

**3027-04-2022**

### **6.3 - Autorisation de dépôt sur SEAO / Camion auto-pompe citerne**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'achat d'un camion auto-pompe citerne

IL est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la directrice générale a déposer sur SEAO l'appel d'offre pour l'achat du camion citerne auto-pompe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **7 - VOIRIE MUNICIPALE**

#### **3028-04-2022 7.1 - LIGNAGE DES RUES ET ROUTES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le conseil municipal veut faire rafraichir le lignage des rues et routes ainsi que les applications vélos de son secteur aubain;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu la soumission de la part de l'entreprise suivante:

Lignes Maska	0.350\$ ligne continue simple en mètre linéaire
	0.420\$ ligne continue pointillée
	0.350\$ ligne rive blanche
	45.00\$ bicyclette et bonhomme marcheur
	225.00\$ traverse de piéton

Proposé par Richard Breton, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

DE CONFIER les travaux de lignage des rues et routes municipales à l'entreprise Ligne Maska selon le budget attribué soit de 4000,00 \$ taxes incluses

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 528 - Traçage de lignes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3029-04-2022 7.2 - TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MANUEL**

ATTENDU QUE la période de dégel printanière est propice à l'apparition de nids de poules sur les routes et les chemins municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend assurer la sécurité des usagers de son réseau routier municipal en effectuant les réparations qui s'imposent et de cette façon permanente en utilisant de l'asphalte chaude;

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu des soumissions de la part des entreprises suivantes:

Entreprises	Total avant les taxes
Pavco	791.21\$ la tonne
Les Entreprises Lévisienne Inc.	600.00\$ la tonne
Les Pavages de Beauce Ltée	349.49\$ la tonne
Excavation Yvon Houle et fils	725.00\$ la tonne

Proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

DE CONFIER à l'entreprise Pavage de Beauce , l'achat et la fourniture d'enrobé bitumineux de type EB-10C (PG58-28) et du liant d'accrochage, le transport et la pose au coût de 349.49\$ la tonne métrique plus les taxes pour un minimum livrable de 10 tonnes métriques.

D'AUTORISER l'achat et la fourniture à l'achat de 2 x 10 tonnes métriques plus les taxes

QUE les fonds nécessaire sà cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 635 - Achat d'asphalte chaude

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3030-04-2022 7.3 - BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES**

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il est important de faire le ménage des terrains et des rues de son secteur urbain;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux propositions d'entreprise;

Entreprises	Total avant les taxes
Les Entreprises Lévisienne Inc.	135.00\$ / heure
Marquage Lignpro	125.00\$ / heure
HDF	135.00\$ / heure
Goliath + loc trailer	115.00\$ / heure (a pas la brosse de coté)
Embelli tout	90.00\$ / heure, (retrait)

Proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu unanimement

D'ACCORDER le contrat de balayage mécanique des rues du secteur urbain de la Municipalité à l'entreprise Marquage Lignpro au coût de 125.00\$ / heure plus les taxes pour un montant total maximum de 2 350,00 \$ taxes incluses.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 513 - Location matériel et véhicule, balai mécanique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3031-04-2022 7.4 - SCHELLEMENT DE FISSURES / PAVAGE BITUMINEUX**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'entretien de son réseau routier constitué d'asphaltage;

ATTENDU QU'il est important de procéder au scellement de fissure

ATTEND QUE le conseil municipal a reçu trois propositions;

Entreprises	Total avant les taxes
Les Pavage de Beauce Ltée	2.60\$ le mètre linéaire

Scellements J.F. Inc.	1.36\$ le mètre linéaire
Lignes Maska	1.95\$ le mètre linéaire
Pavco	39.81\$ le mètre linéaire

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Claude Yockell et résolu à la majorité

DE CONFIER le contrat de scellement de fissure ou de transférer ce budget au rapiécage sur la rue principale ou les rues du village à l'entreprise Scellement JF inc. pour un coût maximum de 6 270,00\$ taxes incluses;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 527 - Scellement de fissures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3032-04-2022 7.5 - DÉBROUSAILLAGE DES FOSSÉS**

ATTENDU QUE le conseil municipal veut procéder au nettoyage des fossés

ATTEND QUE le conseil municipal a reçu deux propositions;

Entreprises	Total avant les taxes
Aulagri inc.	Fauchage latéral 84.00\$ / l'heure Débrouillage avec bôme 20' 94.00\$ / l'heure
Adam Vachon	Débrouillage 114.98\$ l'heure

Il est proposé par Richard Breton appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement

DE CONFIER le contrat de fauchage des fossés à l'entreprise Aulagri inc. pour un coût maximum de 7 600,00 \$ taxes incluses;

QUE Denis Toutant, responsable des travaux soit sur place lors du fauchage des fossés

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 32000 525 - Fauchage des fossés

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3033-04-2022 7.6 - Achat abat poussière pour l'année 2022**

ATTENDU QUE la municipalité se doit de faire l'entretien et la pose d'abat poussière sur ses routes en gravier

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour l'année 2022

Multi-Routes : chlorure de calcium à 35% liquide à 0.323\$ le litre

Entreprises Bourget : chlorure de calcium à 35% liquide à 0.377\$ le litre

Pavage Lagacé : Chlorure de calcium à 35% liquide à 0.390\$ le litre

Somaurac : Chlorure de calcium à 35% liquide à 0.3557\$ le litre

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

D'AUTORISER la firme Multi-Routes à exécuter les travaux pour le dépôt d'abat poussière pour l'année 2022

D'AUTORISER la dépense de 20 000,00 \$ pour l'achat d'abat poussière et de puiser cette dépense au poste budgétaire Voirie- Abat poussière 232 000 525

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3034-04-2022 7.7 - Octroi de contrat pour la réfection du rang du Petit-Lac**



ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offre pour la réfection du rang du Petit-Lac;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a procédé à la vérification des soumissions d'appel d'offre reçues

ATTENDU QUE la municipalité a reçu six soumissions pour la réfection du petit-Lac et que tous sont conformes

Compagnie	Prix de bordereau ( taxes incluses)
Construction et Pavage Portneuf	402 656.63\$
PE Pageau	406 207.82\$
Entreprises Levisiennes	435 544.85\$
BML	440 040.37\$
Excavation Dark Mercier	446 103.00\$
Dilly Contracto	454 181.14\$

CONSIDERANT QUE l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc est le plus bas soumissionnaire conforme

CONSIDERANT QUE la municipalité a reçu l'approbation d'un emprunt approuvé auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'OCTROYER le contrat de la réfection du rang du Petit-Lac à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf. au montant de 402 656.63\$ taxes incluses

QUE Monsieur Samuel Boudreault, maire et Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

**3035-04-2022**

### **8.1 - Autorisation de paiement Arrakis pour l'année 2021**

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de la firme Arrakis pour le suivi de l'exploitation aquifère pour l'année 2021

ATTENDU QUE cette démarche est essentielle et qu'elle permet l'analyse des données en eau potable transmissible au ministère

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la dépense de 2833.00\$ plus taxes pour l'analyse de donnée pour l'année 2021

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire 241 300 418 Gestion de l'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**3036-04-2022**

### **9.1 - Entente intermunicipale service de vidange des fosses septiques**

Attendu que la municipalité de Villeroy a signifié par la résolution 22-03-057 son intérêt à intégrer le service de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière;

Attendu que l'adhésion d'une nouvelle municipalité nécessite l'approbation de la majorité des municipalités participantes par résolution avant son acceptation par la mandataire, selon l'article 9 de l'entente relative au service de vidange régionale des

installations septiques;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de régir l'organisation, l'opération et l'administration du service de vidange des fosses septiques des résidences isolées;

Attendu que l'entrée en vigueur de cette nouvelle entente entre 21 municipalités rendra caduque l'entente signée le 10 avril 2019 entre 20 municipalités;

Il est proposé par Richard Breton appuyé par Claude Yockell et résolu à l'unanimité de désigner Monsieur Samuel Boudreault, maire de la municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage pour signer la nouvelle entente intermunicipale proposée aux municipalités désirant participer au service régional de vidange des fosses septiques de la MRC de Lotbinière.

## **10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### **11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**

**3037-04-2022**

#### **11.1 - Achat terrain au parc industriel**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'un terrain dans le parc industriel pour la construction d'un garage municipal

ATTENDU QU'il est plus que primordial de centraliser les biens de la municipalité à un seul endroit

ATTENDU QU'une offre d'achat serait déposé à la Société du parc au montant de 5 000\$ + taxes

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER le maire monsieur Samuel Boudreault ainsi que la directrice générale à agir en tant que responsable pour l'achat de ce terrain et de signer tout document pour conclure cet achat

DE PUISER cette dépense dans le poste budgétaire immobilisation garage municipal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**3038-04-2022**

#### **12.1 - Demande de dérogation mineure pour la subdivision d'un lot pour une construction résidentielle**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-16 demandé par la propriétaire madame Claire Ouellet consiste à permettre la subdivision du lot 4 109 061 afin d'ajouter une nouvelle construction résidentielle dans le rang du Petit-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté aurait une largeur de 39,0 mètres au lieu de 45,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté est situé dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté respecte la superficie minimale de 2800 M<sup>2</sup> puisque sa superficie est de 2910.9 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié et que les gens ont été consulté;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a donné ses recommandations.

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3039-04-2022

## **12.2 - Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une galerie en cour latérale**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2022-15 demandé par le propriétaire monsieur Guillaum Ouellet consiste à permettre l'aménagement d'une galerie en cour latérale sur le lot 6 420 733 situé au 233 rue du Boisé;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur à déposer une demande de permis pour une nouvelle construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les galeries sont permises en cour latérale avec un empiètement maximal de 1,8 mètre en cour latérale et que la galerie projetée aurait un empiètement de 3,1 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la galerie projetée est couverte par la continuité de la toiture de la résidence et qu'elle intégrée à même celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié et que les gens ont été consulté;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a donné ses recommandations.

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Sylvie Laplante et résolu à l'unanimité d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**

3040-04-2022

### **13.1 - Allocation pour remboursement Ecole de danse move**

CONSIDERANT QUE la municipalité désire faire bouger les jeunes

CONSIDERANT QUE suite au retour des activités avec la situation du Covid

IL est proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 20% par enfants pour le remboursement des cours de danse hip hop et enfantine

- Hip Hop : 10 chèques de 11\$
- Danse enfantine : 8 chèques de 10\$

D'EFFECTUER les chèques directement aux parents de ces enfants participant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3041-04-2022

### **13.2 - Entretien terrain de soccer et terrain de balles pour la saison 2022**

ATTENDU QUE le terrain de soccer ainsi que le terrain de balle molle ont besoin d'entretien pour la fertilisation, la décompaction et la destruction des mauvaises herbes.

Il est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER la dépense de 2050.67\$ + taxes pour l'entretien du terrain de balle molle ainsi que 2 046.17\$ + taxes pour l'entretien du terrain de soccer.

QUE 2 000.00\$ soit défrayer par le compte du terrain de soccer

DE puiser cette dépense au poste budgétaire 270 150 522 Entretien bâtisse et terrain

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3042-04-2022

### **13.3 - Appel de projet CPE L'envol**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a lancé, un appel de projets en continu pour la création de nouvelles places subventionnées en services de garde éducatif à l'enfance, dans la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Patrice de Beauvillage compte aucune garderie en milieu familial et aucune garderie privée pour desservir notre population;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont signifié à la Municipalité la problématique concernant le manque de garderies sur notre territoire pour leurs enfants de 0 à 4 ans;

CONSIDÉRANT QUE les services de garde sont des services essentiels pour assurer la vitalité économique de notre localité;

CONSIDÉRANT QUE pour être admissible à une demande d'attribution de places dans l'appel de demande doit être fait par un organisme reconnu et titulaire d'un permis de garde, tel qu'un Centre de la Petite Enfance (CPE) ou d'une garderie privée;

CONSIDÉRANT QUE le CPE L'Envol est un organisme admissible situé dans la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des terrains à entrée du développement résidentiel sur la rue du Boisé';

CONSIDÉRANT QUE le lot visé pour une future installation, est situé au cœur du village, à proximité de l'école primaire (Ecole La Source), des parcs de l'école primaire, du terrain de jeux, baseball, soccer, de la patinoire extérieure, du Parc intergénérationnel, des sentiers pédestres, de la bibliothèque municipale, de la caserne du service incendie, de la clinique médicale et de la pharmacie, tel qu'identifiés dans le plan en annexe

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale permet l'implantation d'un CPE dans le zonage où se situent les lots ciblés par une future installation;

CONSIDÉRANT QUE les lots du développement résidentiel sur la rue du Boisé ont fait l'objet d'une étude de délimitation et caractérisation des milieux humides, par la firme nom de la firme afin de confirmer qu'aucun milieu humide ou cours d'eau ne soient présents sur ces terrains, tel qu'indique le rapport nom du rapport, date du rapport, numéro du rapport.

CONSIDÉRANT QUE les lots du développement résidentiel sur la rue du Boisé ont fait l'objet d'une étude de caractérisation environnementale de type phase 1, par la firme SNC Lavalin afin de s'assurer qu'il n'y ait pas la présence de sources potentielles ou réelles de contamination du sol.

#### EN CONSÉQUENCE

SUR une proposition de Andréanne Boulanger, appuyé par Marie-Pierre Fortin

#### IL EST UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint- Patrice de Beauvillage mandate le CPE l'Envol pour déposer une demande au ministère de la Famille, relativement à l'ajout d'une installation de 55 places dont 15 sont des places poupons (0-17 mois) de type CPE sur notre territoire;

QUE la Municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage propose gratuitement

l'emplacement – terrain de l'installation sur le lot 6 467 318, voir plan en annexe

Que les honoraires professionnelles liée à la demande de dépôt de nouvelle places subventionnées s'élèvent au montant de 5 000.00\$ plus taxes applicables.

#### **14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

3043-04-2022

##### **14.1 - Approbation des prévisions budgétaires de la Régie inter-municipale de gestion des matières organiques 2022**

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2022 telles que présentées

Revenus : 117 840.00 \$

Dépenses : 117 840.00 \$

Quotes part à payer par la municipalité pour l'année 2022 : 9 120.00 \$

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2022 et est prévue au budget 2022 en quatre versements de 2 280.00 \$

Mars 2022 : 2 280.00 \$, Juin: 2 280.00 \$, Septembre: 2 280.00 \$, Décembre : 2 280.00 \$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire matière organique, bac brun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3044-04-2022**

**14.2 - Gestion USD**

ATTENDU QUE la municipalité implante le service de bac de matières organiques dans la paroisse

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de distribution pour les bac

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER la compagnie USD au montant de 2 784.00\$ pour la distribution de bac organique dans la paroisse

DE PUISER cette dépense au poste budgétaire Bac Brun tel que planifié au budget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**15 - BIBLIOTHÈQUE**

**16 - OMH DE BEURIVAGE**

**17 - DIVERS**

**3045-04-2022**

**17.1 - Demande de renouvellement de la résolution 2785-06-2021 / Propriété de Monsieur Pierre Sylvain**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'utilisation du lot 4 449 713 en entreposage commercial, propriété de Monsieur Pierre Sylvain

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell et résolu

D'AUTORISER pour 2022 l'utilisation du terrain lot 4 449 713 pour l'entrepôt commercial de la Coopérative BMR de la Municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3046-04-2022**

**17.2 - Demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire**

ATTENDU QUE la municipalité une demande d'autorisation de dépôt temporaire de marchandise sur le terrain de la salle communautaire pour la saison estivale.

ATTENDU QUE la municipalité désire aider la Coop St-Patrice dans son développement

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER La Coop St-Patrice a utiliser la partie droite de la salle communautaire pour le dépôt de marchandise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3047-04-2022

**17.3 - Demande de commandite / Festival à la Grange ainsi que les Fêtes nationales**

ATTENDU QUE la municipalité désire rehausser les festivités estivales dû au 150e de la municipalité

ATTENDU QUE le festival à la Grange ainsi que les Fêtes nationales ont fait des demandes de commandites et de partenariat

ATTENDU QUE la municipalité considère que cet aide apportera des retombées auprès des commerces de la municipalité

IL est proposé par Claude Yockell , appuyé par Patrick Lefrançois et résolu

D'AUTORISER un montant de 5000\$ à chacune des associations pour leur venir en aide et promouvoir les festivités de la municipalité

DE PUISER ces dépenses au poste fond de roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3048-04-2022

**17.4 - Autorisation Passage Grand tour de vélo Québec**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu a demande de passage de vélo sur son territoire le dimanche 7 août 2022

ATTENDU QUE le passage serait sur le rang St-Mathieu entre 10h30 et 16h

ATTENDU QUE la sécurité des usagers serait présente sur le territoire

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER le passage de Vélo Québec sur le territoire de St-Patrice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18 - ADOPTION DES COMPTES**

3049-04-2022

**18.1 - Comptes à payer pour le mois de mars 2022**

Il est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Sylvie Laplante et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de mars 2022 soient acceptés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 187 546.50 \$

**19 - CORRESPONDANCES**

**20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**21 - MRC DE LOTBINIÈRE**

**22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

3050-04-2022

**23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance ordinaire du 12 avril 2022 est fermée à 20h16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Samuel Boudreault, maire

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**  
Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de mars 2022

---

Annie  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Gagnon

**24 - POINTS D'INFORMATION**